

Marcy le 7 Novembre 1903.

Mon bien cher ami,

Voire lettre, arrivée par le grand  
courrier de Paris, n'a été entre mes  
mains qu'au moment où je recevais  
de la réunion de la commission, au  
sujet de laquelle j'avois écrit.  
Je n'ai donc pu en faire profiter mes  
collègues. Mais, par fortune, la délibération  
de la commission a tourné beaucoup  
mieux que j'avois espéré. Comme on  
m'avoit d'abord nommé rapporteur,  
j'ai immédiatement pris la parole  
pour montrer avec insistance comment  
le vote de M. Glavin et Silley

tendant à enlever aux professeurs le  
droit civil l'embryon de liberté qu'on  
leur avait octroyé en 1895; de telle  
sorte que nous serions désormais les seuls  
qui fussent privés de toute indépendance  
effective, à un moment où la liberté  
scientifique apparaît de plus en plus  
indispensable pour assurer le rajeunissement  
et le renouveau du droit civil. Après  
quelques objections, j'ai vu successivement  
venir à moi d'abord notre doyen,  
puis M. Binet. Nous avons observé en  
étudiant de près la question, que la  
proposition Glason-Silley comportait toute  
l'harmonie de la réforme de 1895,  
et que, si elle devait l'emporter, il  
serait manifestement impossible de se  
contenter d'une seule interrogation  
pour le droit civil en 1<sup>ère</sup> année.

Nous avons pensé - et notre doyen a  
particulièrement appuyé la-dessus -  
que la vraie réforme, à l'effet de  
corriger les inconvénients dont on se  
plaint, serait l'adoption à la 3<sup>ème</sup>  
année d'un cours semestriel de  
droit civil, à libre allée, permettant  
de combler les lacunes antérieures ou  
d'exposer des cas personnels (transition  
avec l'enseignement de licence et celui du  
doctorat), qui, d'ailleurs, dans l'état  
actuel des choses, ne font qu'assimiler  
la durée de l'enseignement de la 3<sup>ème</sup>  
année à celui des deux précédentes;  
réforme complémentaire d'enseignement qui  
laisserait intacts les programmes.

Finalement, nous concluons contre le  
vœu Glason-Silley et pour le maintien  
du statu quo, mais que nous sommes par  
le désir de sauvegarder notre liberté scientifique  
je crois que c'est bien là le terrain le plus sûr.



7-11

7 NOV 03



EUR

Monsieur R. Salles.

14 rue Saint-Guillaume

Paris



1863  
DISTRICT